

Amiante découvert avant l'ouverture d'un chantier au CHUV

Dans le cadre de travaux planifiés dans des locaux situés dans le bâtiment hospitalier principal, le CHUV a découvert de l'amiante dans les joints de cloisons en plaques de plâtre. Par mesure de précaution, toutes les interventions sur ce type de cloison ont été interdites sur le site du CHUV pour permettre des analyses plus poussées.

La Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité procède systématiquement à des diagnostics avant l'ouverture d'un chantier. Dans le cadre de travaux prévus au Service de médecine nucléaire, de l'amiante chrysotile a ainsi été détecté dans le matériau de remplissage et de lissage des joints des cloisons en plaques de plâtre. Ce résultat montre l'utilité de ces contrôles. Des analyses détaillées sont en cours pour déterminer le périmètre de la présence de l'amiante.

Pour réduire les risques pour le personnel des entreprises de travaux mandatées, le CHUV a décidé d'interrompre les travaux qui nécessitent une intervention sur des cloisons en plaques de plâtre et leurs jointures en attendant la conclusion des analyses. Des tests seront ensuite faits pour déterminer dans quelles conditions des travaux seront possibles à l'avenir sur ce type de matériau.